



INFO SOLDE



OCTOBRE 2017

Pour toute question sur votre solde,
contactez la cellule solde assistance :
Par téléphone : **0800 00 69 50**
Par mail : solde.assistance.fct@intradef.gouv.fr

Point sur l'Indemnité pour Charges Militaires (ICM)

L'ICM est attribuée à tous les militaires (à l'exception de ceux à solde spéciale) pour tenir compte des sujétions propres à l'état militaire : mobilité, disponibilité, restrictions de droits, etc. Elle est non imposable.

Le montant de l'ICM varie selon le grade, la situation familiale, le lieu d'affectation et les conditions de logement (militaire logé gratuitement ou non par l'administration). Il existe trois taux d'ICM (taux de base, taux particulier n°1 et taux particulier n°2) qui sont attribués en fonction de la situation familiale et du nombre de personnes à charge au sens de la législation fiscale.

Pour les couples de militaires, les taux particuliers ne sont attribuables qu'à l'un d'entre eux (le couple désignant d'un commun accord le bénéficiaire).

Le taux annuel de l'ICM est revalorisé de 0,6 % sur la solde d'octobre avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2017.

ATTENTION

Pour bénéficier du taux adapté à votre situation personnelle :

- 1. Pensez à signaler tout changement familial ou de logement.**
- 2. Renseignez la Déclaration Individuelle de Situation Administrative (DISA) lorsqu'elle vous est demandée.**

*«Retrouvez chaque mois
toutes les informations relatives
à votre solde»*

INFOS IMPORTANTES

Application de la première phase du «Parcours professionnels, carrières et Rémunérations» (PPCR) aux militaires

Les mesures du PPCR présentées dans l'info solde de juin (transformation d'une partie de vos primes en points d'indices) sont prises en compte à partir de la solde d'octobre avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2017.

Rôle du Groupe utilisateurs solde (GU solde)

Le Groupe utilisateurs solde est le lieu d'échange privilégié des militaires avec les acteurs de la solde. Il est composé de militaires (membres du CSFM), de représentants de l'administration et de conjoints de militaires.

Il a pour mission de contribuer à l'amélioration de la qualité de service rendu par la chaine solde et de faciliter la communication entre les administrés et les acteurs de la solde. Il se réunit tous les deux mois pour faire le point sur les anomalies constatées dans le versement de la solde des militaires et les correctifs mis en œuvre pour y remédier.

Pour consulter les comptes rendus des réunions du GU solde :

Intradef > portail-sga.intradef.gouv.fr/info-rh/les-essentiels/ma-solde

Internet > www.defense.gouv.fr/familles/votre-espace/votre-solde

Où trouver l'information ?

Pour toute question relative à votre solde, vous pouvez vous adresser à tout moment à :

1. Votre correspondant RH de proximité
2. La cellule solde assistance - numéro vert : **0800 00 69 50**
3. La boîte mail de la cellule solde assistance : **solde.assistance.fct@intradef.gouv.fr**

INTRADEF

SGA Connect > portail-sga.intradef.gouv.fr/sites/info-rh/les-essentiels/ma-solde

DRHAT > portail-drhat.intradef.gouv.fr/DRHAT/solde-et-pension/actualites/l-actualite-solde

Air > portail-drhaa.intradef.gouv.fr/index.php/remuneration-et-indemnisation

Marine > portail-rh-marine.intradef.gouv.fr/index.php/solde-indemnite

INTERNET

www.defense.gouv.fr/familles/votre-espace/votre-solde



INFO SOLDE

SECRETARIAT GENERAL POUR L'ADMINISTRATION
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DU MINISTERE DE LA DEFENSE
SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES

ARMÉE DE TERRE
ARMÉE DE L'AIR
MARINE NATIONALE
SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES